

Des journalistes précarisés

Nicolas Falcimaigne

Numéro 769, décembre 2013

La promesse du don

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/70686ac>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Centre justice et foi

ISSN

0034-3781 (imprimé)

1929-3097 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Falcimaigne, N. (2013). Des journalistes précarisés. *Relations*, (769), 7–8.



Des journalistes précarisés

La tournée de consultation nationale de la Coopérative de journalisme indépendant révèle une situation préoccupante pour la presse indépendante.

s'applique qu'aux réfugiés qui se trouvent à l'extérieur de la Syrie, hormis la Turquie. En d'autres mots, il ne s'applique ni aux 4,5 millions de déplacés internes, ni aux 500 000 Syriens réfugiés en Turquie.

Comparativement, le Brésil a récemment annoncé l'émission de visas humanitaires spéciaux aux Syriens désirant trouver refuge sur son sol. L'Allemagne s'est engagée à offrir des permis de résidence de deux ans à 5000 Syriens réfugiés au Liban. La Suède a quant à elle annoncé qu'elle accorderait la résidence permanente à tous les Syriens lui demandant l'asile.

Bien des Canadiens d'origine syrienne se demandent donc ce qui est advenu du Canada qu'ils ont choisi comme terre d'accueil et qui, historiquement, a souvent mis sur pied des mesures spéciales afin de répondre à différentes catastrophes, naturelles ou pas. On n'a qu'à penser aux mesures d'urgence mises en place pour venir en aide aux Haïtiens après le tremblement de terre, en 2010, à celles destinées aux réfugiés irakiens, en 2007, ou encore à l'évacuation des Canadiens d'origine libanaise, à Beyrouth, en 2006, au moment de la guerre avec Israël. Dans toutes ces crises et plusieurs autres, le Canada s'est impliqué pour apporter de l'aide humanitaire et accueillir d'urgence des réfugiés.

En novembre 2012, le Comité permanent des affaires étrangères de la Chambre des communes a adopté une motion en appelant à accélérer le traitement des démarches de réunification familiale et à soutenir les réfugiés syriens. La motion n'est cependant pas contraignante. Or, comment est-il possible que 7 millions de déplacés, 150 000 civils tués et l'utilisation d'armes chimiques ne suffisent pas à rendre cette motion éthiquement et moralement contraignante aux yeux du gouvernement et du Parlement? ●

NICOLAS FALCIMAIGNE

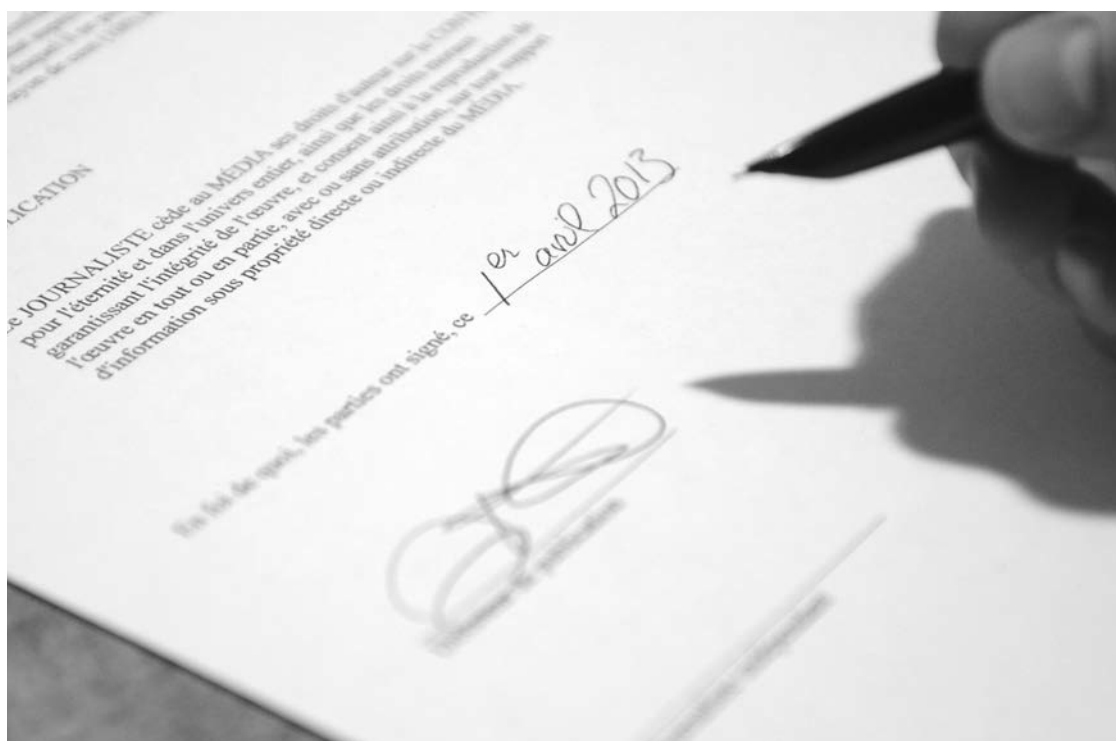
Un Far West qu'on croyait révolu, c'est ce qu'évoque le secteur de l'information. Laissé aux lois du marché, ce pilier de la démocratie s'effrite. La concentration de la presse accentue à l'extrême la précarité des journalistes indépendants, qui doivent encore lutter, en 2013, pour obtenir un salaire minimum. Dans 30 localités du Québec, de Sherbrooke à Kangisua-lujuaq en passant par Gaspé, Montréal et Chibougamau, la Coopérative de journalisme indépendant, basée à Trois-Pistoles, a recueilli au printemps dernier plus de 700 interventions et près de 40 heures d'entrevues qui décrivent cette réalité.

C'est un portrait préoccupant qui se dégage de cette tournée de consultation sur le journalisme indépendant, entreprise par la coopérative pour apporter le point de vue de l'ensemble de la population québécoise aux États généraux du journalisme indépendant. Organisés par l'Association des journalistes indépendants du Québec (AJIQ), ils se tenaient à Montréal le 28 septembre dernier.

Dans toutes les régions, l'isolement est un problème récurrent, trame de fond sur laquelle se dessine le portrait d'un journalisme indépendant de plus en plus précaire. Plusieurs des journalistes indépendants rencontrés considèrent être parmi les rares, voire les seuls, à exercer ce métier dans leur

L'auteur est président de la Coopérative de journalisme indépendant et du journal *Ensemble*

Au printemps dernier, l'entreprise TC Média (Transcontinental) a tenté d'imposer un contrat abusif à ses journalistes indépendants, mais a dû reculer devant la mobilisation. Photo : Nicolas Falcimaigne





région, et confient du même souffle devoir faire de la pige pour les médias montréalais, faute de contrats locaux.

C'est que la concentration de la presse a eu raison de nombreux médias indépendants régionaux. Le nombre d'hebdomadaires québécois qui ne font partie ni du groupe TC Média (Transcontinental), ni de l'empire Québecor a fondu de moitié en sept ans. Dans ces grands groupes de presse, l'essentiel des ressources est consacré à la publicité, devenue l'unique source de financement, et les journalistes font face à des conditions de travail ridicules. TC Média a même supprimé des tâches de journalisme dans plusieurs de ses hebdomadaires pour les remplacer par un «journalisme citoyen» – bénévole, bien sûr.

La pénurie de journalistes qu'on observe dans certaines régions n'est donc pas un mystère. Pour bien gagner sa vie, il est souvent nécessaire de se «montréaliser», à l'instar de l'information et de la propriété des médias. La concentration de la presse a aussi l'effet de limiter l'accès des journalistes indépendants à certains événements, où seuls les médias de masse sont accrédités, alors qu'autrefois la diversité des médias empêchait ce type de pratique.

La proximité économique et sociale entre les médias, les journalistes, les élus et le pouvoir financier a également

été dénoncée par plusieurs intervenants comme étant un obstacle à la liberté de presse. Victimes d'intimidation économique, morale ou même physique, les journalistes peinent à traiter des sujets sensibles. Si certains représentants de la presse régionale, notamment au Témiscamingue et à Chibougamau, ont affirmé que leur milieu avait acquis une certaine «maturité politique», d'autres ont encore beaucoup de chemin à faire avant de voir une véritable presse libre apparaître dans leur paysage médiatique.

La population, quant à elle, est difficile à mobiliser sur ces enjeux, car les pratiques des médias de masse entretiennent la confusion des genres. Ne pouvant distinguer la bonne information de la mauvaise, elle reste en général indifférente aux conditions de production de cette information.

Enfin, selon plusieurs journalistes, la formation dispensée ne semble pas les préparer adéquatement à l'exercice du journalisme indépendant, mais seulement à la pratique du métier dans les médias de masse.

Pour l'ensemble des personnes rencontrées lors de cette tournée, il est donc prioritaire d'adopter une loi sur les conditions d'engagement des journalistes indépendants, de manière à contraindre les éditeurs à négocier collectivement leurs contrats avec une association qui représente les journalistes. C'est par une telle loi qu'il

sera possible de protéger le droit fondamental de s'informer, pilier de la démocratie.

Pour permettre aux éditeurs indépendants d'offrir de meilleures conditions, il a été proposé de les soutenir par un fonds indépendant, financé par une taxe sur la publicité de tout ordre. Ce soutien serait attribué selon des critères d'indépendance de propriété, notamment. Afin de diversifier les revenus des éditeurs indépendants et de leur permettre une plus grande liberté de presse, des citoyens ont également soulevé l'idée d'un crédit d'impôt pour l'abonnement à des journaux indépendants.

Certaines personnes ont en outre proposé plusieurs initiatives pour améliorer la qualité de l'information, notamment la mise sur pied d'un organisme de certification des articles de journalisme indépendant permettant au lectorat de distinguer l'information fiable de l'information sujette à d'éventuels conflits d'intérêts. Il a aussi été proposé de développer le projet de plateforme d'information communautaire régionale de Télé-Québec, d'octroyer des pouvoirs coercitifs au Conseil de presse du Québec, de se regrouper en coopératives et d'adopter une solide réglementation anti-trust pour la presse écrite. ●

Notre dernier numéro : **Mourir**
dans la trilogie : vieillir-mourir-naître

**Cahiers
de spiritualité
ignatienne**
3 numéros par an

(418) 653-6353
cahiersi@centremanrese.org
www.centremanrese.org

La spiritualité en dialogue avec la culture contemporaine